

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Ours, tenue le 6 mars 2017 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, sis au 2531, rue Immaculée-Conception à Saint-Ours et à laquelle sont présents:

Mesdames les conseillères: Lise Couture
Sophie Poirier

Messieurs les conseillers: Alain Emond
Réjean Dupré
Robert Beaudreault
Robert Vallée

Sous la présidence de Monsieur le maire, Sylvain Dupuis.

Est également présent, Monsieur Pierre Dion, directeur général / secrétaire-trésorier.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 février 2017 et de l'assemblée extraordinaire du 22 février 2017
- 4- Administration Générale
 - 4.1- Rapport mensuel du maire
 - 4.2- Rapport des conseillers
 - 4.3- Lecture et adoption des comptes
 - 4.4- Résolution pour décréter le mois d'avril - Mois de la Jonquille
 - 4.5- Achat de billets « souper des sucres » au profit du Regroupement Littéraire Jeunesse de Saint-Ours
 - 4.6- Décompte progressif #6 - Réaménagement et mise aux normes Maison de la Culture
 - 4.7- Programme d'assurances pour les organismes à but non lucratif (O.B.N.L.) avec l'Union des municipalités du Québec (U.M.Q.)
 - 4.8- Soirée-hommage aux agricultrices 2017 - Invitation officielle
 - 4.9- Croix-Rouge Canadienne - Contribution annuelle
 - 4.10- Délégation au Brunch Bagatelle au profit de la Fondation du Cégep de Sorel-Tracy
- 5- Sécurité Publique
 - 5.1- Engagement de Pierre-Olivier Lebrun comme pompier volontaire au sein du service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Ours
 - 5.2- Engagement de Jonathan Langlois comme pompier volontaire au sein du service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Ours
 - 5.3- Engagement de Vincent Bissonnette Laviolette comme pompier volontaire au sein du service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Ours
 - 5.4- Adoption des indicateurs de performance de l'an 8 - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
 - 5.5- Séminaire de formation offert avec la firme « Flash Formation » pour 5 pompiers - Autorisation
 - 5.6- Demande d'utilisation des fréquences radio lors d'une intervention de désincarcération sur le territoire de la MRC Les Maskoutains - Autorisation
 - 5.7- Contrat de service concernant l'application SURVI-Mobile de CAUCA - Autorisation de signature
 - 5.8- Nomination de 2 pompiers au poste de « lieutenant éligible » - Autorisation
 - 5.9- Congrès annuel des directeurs incendie - Autorisation de participation
 - 5.10- Formation de 6 pompiers à un atelier pratique en collaboration avec l'organisme « 1200 degrés » donnée par l'Association des pompiers instructeurs du Québec
 - 5.11- Entente d'une durée de douze mois pour la location de 2 téléavertisseurs alphanumériques - Sécurité incendie

- 6- Transport Routier
 - 6.1- Achat d'une génératrice portative - Travaux publics
 - 6.2- Disposition de la génératrice acquise en 2013
- 7- Hygiène du Milieu
 - 7.1- Dépôt de la liste des comptes au 20 février 2017 de la Régie intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska
 - 7.2- Achat de panneaux et pièces pour compléter la cage d'excavation au service des travaux publics
- 8- Santé et Bien-Être
 - 8.1- Regroupement des Offices municipaux d'habitation (O.M.H.) compris dans la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (M.R.C.)
- 9- Urbanisme et Mise en valeur du territoire
 - 9.1- Dépôt du rapport des permis de construction émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de février 2017
 - 9.2- Dépôt du rapport du suivi des dossiers effectués par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de février 2017
- 10- Loisirs et Culture
 - 10.1- Convention d'aide financière 2016-2017 - Signature - Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017
 - 10.2- Embellissement rue principale dans le cadre de l'obtention d'un quatrième Fleurons
 - 10.3- Subvention fonds de développement des territoires 2017-2018 - Dépôt d'une demande
- 11- Autres Dossiers
- 12- Correspondance
- 13- Période de questions
- 14- Levée de l'assemblée

Rubriques

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DE QUORUM

4 personnes présentes à l'assemblée.

À 19 h 30, ouverture de la séance et constat de quorum.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-03-43

Il est proposé par le conseiller Réjean Dupré
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2017

Tous les membres ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017 et de la séance extraordinaire du 22 février 2017, dispense de lecture en est donnée.

2017-03-44

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Alain Emond
Et résolu unanimement :

D'ADOPTER lesdits procès-verbaux, tels que présentés.

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1- Rapport mensuel du maire

Le maire fait rapport des rencontres et réunions auxquelles il a assisté, à savoir:

2 février 2017	Appel conférence du Parc éolien Pierre-De Saurel Caucus du conseil municipal
5 février 2017	Rencontre avec la brigade incendie de Saint-Ours
6 février 2017	Inauguration du Parc éolien Pierre-De Saurel Conseil municipal
7 février 2017	CA de la Fondation du Cégep de Sorel-Tracy Présence lors du « 5 à 7 » reconnaissance pour les bénévoles d'Opération Nez Rouge
8 février 2017	Appel conférence du CA du Parc éolien Pierre-De Saurel Rencontre avec les représentants de l'Hôpital Hôtel-Dieu, une initiative du député de Richelieu CGT de la MRC Conseil de la MRC
15 février 2017	Lancement de la campagne majeure de la Fondation du Cégep de Sorel-Tracy
17 février 2017	Rencontre avec un membre du CA du Réseau Biblio Montérégie Présence lors du cocktail par la ministre de la Montérégie, Madame Lucie Charlebois, avec l'ensemble des maires de la Montérégie
27 février 2017	CA du Parc éolien Pierre-De Saurel

4.2- Rapport des conseillers

4.3- Lecture et adoption des comptes

Tous les membres ayant reçu copie de la liste des comptes à approuver, dispense de lecture en est donnée.

Ladite liste est conservée aux archives de la Ville de Saint-Ours et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

2017-03-45

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Alain Emond
Et résolu unanimement :

QUE le Conseil approuve les comptes payés et à payer au 6 mars 2017, tels que présentés, au montant de 318 637,40 \$.

DÉPENSES DU MOIS

DÉBOURSÉS À PAYER

DÉPENSES DU MOIS	DÉBOURSÉS	À PAYER
Administration Générale		
Conseil	135,16 \$	78,73 \$
Gestion financière et administrative	34 276,94 \$	3 920,81 \$
Évaluation	2 216,39 \$	
Sécurité Publique		
Service de prévention incendie	4 721,66 \$	3 283,10 \$
Transport Routier		
Voirie	1 341,27 \$	2 712,86 \$
Éclairage des rues	1 147,09 \$	
Déneigement	368,91 \$	27 351,19 \$
Signalisation		479,23 \$

Transport collectif (MRC)	3 386,00 \$	
Hygiène du Milieu		
Quote-part Régie	8 985,83 \$	
Entretien réseau aqueduc		2 131,77 \$
Réseau de distribution de l'eau	23,10 \$	
Traitement des eaux usées	5 876,64 \$	157,74 \$
Réseau égout	296,80 \$	
Cueillette, transport et élimination	14 580,44 \$	
Nettoyage cours d'eau		29 515,67 \$
Usine épuration Grande Ourse	1 826,78 \$	358,93 \$
Aménagement, Urbanisme et Zonage		
Quote-part MRC	9 194,67 \$	
Urbanisme		1 604,68 \$
Loisirs et Culture		
Centre communautaire loisirs	29 946,62 \$	337,81 \$
Centre paroissial	595,33 \$	559,35 \$
Bibliothèque	683,23 \$	2 663,58 \$
Supra local MRC	6 333,35 \$	
Maison de la Culture	1 877,07 \$	54,92 \$
Immobilisations		
Rénovation Maison de la Culture	76 157,48 \$	4 960,66 \$
DAS fédéral et provincial, REER et assurances collectives		
	2 832,29 \$	15 630,21 \$
TPS à recevoir	5 820,88 \$	2 216,02 \$
TVQ à recevoir	5 798,72 \$	2 197,49 \$
TOTAL DES DÉPENSES	218 422,65 \$	100 214,75 \$

4.4- Résolution pour décréter le mois d'avril - Mois de la Jonquille

CONSIDÉRANT qu'en 2017, plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

EN CONSÉQUENCE,

2017-03-46

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
Et résolu unanimement :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer et qu'un montant de 50 \$ soit octroyé pour l'achat de jonquilles à être déposé à la réception de l'Hôtel de Ville.

4.5- Achat de billets « souper des sucres » au profit du Regroupement Littéraire Jeunesse de Saint-Ours

CONSIDÉRANT qu'une 3^{ième} édition du « souper des sucres » organisé par le Regroupement Littéraire Jeunesse de Saint-Ours aura lieu le 18 mars 2017 dans le cadre d'une levée de fond pour cet organisme;

CONSIDÉRANT que cet organisme vient en aide aux jeunes auteurs de 6 à 18 ans de la Ville;

2017-03-47

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

DE PROCÉDER à l'achat de 5 billets au coût de 25 \$ chacun afin de participer au souper spectacle des sucres le samedi 18 mars 2017 à la salle paroissiale du Centre paroissial Léo-Cloutier à Saint-Ours.

4.6- Décompte progressif #6 - Réaménagement et mise aux normes Maison de la Culture

CONSIDÉRANT la réception de la facture de l'entreprise Construction Nord-Sud 2011 pour la rénovation et la mise aux normes de la Maison de la Culture;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables de l'architecte au dossier de la firme d'architecte Clermont St-Germain Associés, Monsieur Philippe St-Germain;

2017-03-48

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif #6, au montant de 59 061,75 \$ incluant les taxes, à l'entrepreneur Construction Nord-Sud 2011 en ce qui concerne la rénovation et mise aux normes de la Maison de la Culture.

QUE ce montant soit appliqué dans l'emprunt temporaire affecté à cette fin, dans l'attente du financement du règlement d'emprunt numéro 2016-192.

4.7- Programme d'assurances pour les organismes à but non lucratif (O.B.N.L.) avec l'Union des municipalités du Québec (U.M.Q.)

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours est membre en règle de l'Union des municipalités du Québec (U.M.Q.) depuis le 1^{er} janvier 2016;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (U.M.Q.) a développé un programme relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif (O.B.N.L.);

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours souhaiterait que les différents organismes œuvrant sur son territoire puissent avoir accès à ce programme de protection;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours n'a aucune responsabilité dans l'entente qui pourrait intervenir avec les assureurs de l'Union des municipalités du Québec (U.M.Q.) et les organismes à but non lucratif (O.B.N.L.) œuvrant sur son territoire;

2017-03-49

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
Et résolu unanimement :

QUE le Conseil de la Ville de Saint-Ours adhère à ce programme d'assurances de dommages pouvant bénéficier aux organismes à but non lucratif (O.B.N.L.) œuvrant sur son territoire.

QUE les organismes à but non lucratif (O.B.N.L) suivant, œuvrant sur son territoire, et qui sont légalement accrédités selon les politiques en vigueur à la Ville de Saint-Ours :

- 1- A.F.É.A.S. de Saint-Ours
- 2- Cercle des Fermières de Saint-Ours
- 3- Métiers d'Art de Saint-Ours
- 4- Regroupement Littéraire Jeunesse de Saint-Ours
- 5- Mémoires de Saint-Ours
- 6- Carrefour communautaire l'Arc-en-Ciel
- 7- Fabrique de Saint-Ours
- 8- F.A.D.O.Q. de Saint-Ours
- 9- Les Amis du Canal de Saint-Ours

Soient reconnus par ce programme.

QUE la Ville de Saint-Ours se dégage de toute responsabilité quant aux ententes à intervenir avec les organismes à but non lucratif (O.B.N.L.) œuvrant sur son territoire et l'Union des municipalités du Québec (U.M.Q.).

4.8- Soirée-hommage aux agricultrices 2017 - Invitation officielle

CONSIDÉRANT l'invitation reçue de la présidente d'Agricultrices Montérégie Est pour une Soirée-hommage aux agricultrices;

CONSIDÉRANT qu'une candidate de l'édition 2017 est une citoyenne de notre Ville;

CONSIDÉRANT que cet évènement montre notre appui à toutes ces femmes agricultrices qui contribuent chaque jour à l'essor économique, à la vitalité du milieu et à la pérennité de l'agriculture dans notre région;

2017-03-50

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Alain Emond
Et résolu unanimement :

DE DÉLÉGUER trois (3) représentants municipaux à la Soirée-Hommage aux Agricultrices qui aura lieu le 22 avril 2017 au Pavillon de l'érable à St-Jude, au coût de 70 \$ par personne.

4.9- Croix-Rouge Canadienne - Contribution annuelle

CONSIDÉRANT que la contribution annuelle au maintien et à la formation des équipes d'intervention d'urgence de la Croix-Rouge canadienne est à renouveler pour la période d'avril 2017 à mars 2018 pour les services aux sinistrés à la Ville de Saint-Ours;

2017-03-51

Il est proposé par le conseiller Réjean Dupré
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
Et résolu unanimement :

DE RENOUELER cette contribution pour l'année 2017 au coût de 0.16 ¢ par habitant représentant un montant de 274,40 \$ à verser à l'organisme Croix-Rouge Canadienne pour les services aux sinistrés à la Ville de Saint-Ours.

Monsieur le maire Sylvain Dupuis se retire à 19 h 40. Monsieur le conseiller Robert Beaudreault préside l'assemblée en son absence.

4.10- Délégation au Brunch Bagatelle au profit de la Fondation du Cégep de Sorel-Tracy

CONSIDÉRANT l'invitation reçue de la Fondation du Cégep de Sorel-Tracy pour un Brunch Bagatelle;

CONSIDÉRANT que cette activité permettra avant tout d'amasser des fonds pour la fondation et récompenser l'excellence, la persévérance et l'expérience scolaires par des remises de bourses, sans compter qu'elle vient en aide aux étudiants démunis, en plus de contribuer au développement technologique du Collège;

2017-03-52

Il est proposé par le conseiller Alain Emond
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
Et résolu unanimement :

DE DÉLÉGUER trois (3) représentants municipaux au Brunch Bagatelle qui aura lieu dimanche le 19 mars prochain dès midi, à la salle l'Annexe, au 25A rue Roi à Sorel-Tracy au coût de 50 \$ par personne.

Retour du maire Sylvain Dupuis à 19 h 41.

5- SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1- Engagement de Pierre-Olivier Lebrun comme pompier volontaire au sein du service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Ours

CONSIDÉRANT que Monsieur Pierre-Olivier Lebrun a formulé la volonté de se joindre au service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Ours;

CONSIDÉRANT que Monsieur Pierre-Olivier Lebrun possède déjà la formation de pompier 1 et autres formations en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du directeur du service de prévention des incendies à la Ville de Saint-Ours, Monsieur Serge Avoine;

2017-03-53

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

DE NOMMER Monsieur Pierre-Olivier Lebrun à titre de pompier volontaire à temps partiel au sein du service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Ours.

5.2- Engagement de Jonathan Langlois comme pompier volontaire au sein du service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Ours

CONSIDÉRANT que Monsieur Jonathan Langlois a formulé la volonté de se joindre au service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Ours;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jonathan Langlois s'engage à suivre la formation de pompier 1;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du directeur du service de prévention des incendies à la Ville de Saint-Ours, Monsieur Serge Avoine;

2017-03-54

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Alain Emond
Et résolu unanimement :

DE NOMMER Monsieur Jonathan Langlois à titre de pompier volontaire à temps partiel au sein du service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Ours.

D'AUTORISER la dépense pour la formation nécessaire à la préparation de ce nouveau partenaire à la brigade du service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Ours.

5.3- Engagement de Vincent Bissonnette Laviolette comme pompier volontaire au sein du service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Ours

CONSIDÉRANT que Monsieur Vincent Bissonnette Laviolette a formulé la volonté de se joindre au service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Ours;

CONSIDÉRANT que Monsieur Vincent Bissonnette Laviolette s'engage à suivre la formation de pompier 1;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du directeur du service de prévention des incendies à la Ville de Saint-Ours, Monsieur Serge Avoine;

2017-03-55

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par le conseiller Réjean Dupré
Et résolu unanimement :

DE NOMMER Monsieur Vincent Bissonnette Laviolette à titre de pompier volontaire à temps partiel au sein du service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Ours.

D'AUTORISER la dépense pour la formation nécessaire à la préparation de ce nouveau partenaire à la brigade du service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Ours.

5.4- Adoption des indicateurs de performance de l'an 8 - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel est entré en vigueur le 18 avril 2009;

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prescrit que chaque Municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

CONSIDÉRANT que l'an 8 correspond à la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel de la MRC de Pierre-De Saurel intègre un bilan global de réalisation de la Ville de Saint-Ours en lien avec le plan de mise en œuvre local adopté et intégré au schéma;

CONSIDÉRANT qu'une copie des tableaux sur les indicateurs de performance a été remise aux membres du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

2017-03-56

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

QUE le rapport d'activités de l'an 8, tel que déposé, soit adopté et transmis à la MRC de Pierre-De Saurel pour la production du rapport de synthèse qui doit être transmis au ministère de la Sécurité publique (MSP).

5.5- Séminaire de formation offert avec la firme « Flash Formation » pour 5 pompiers - Autorisation

CONSIDÉRANT que ces formations s'adressent principalement aux officiers d'un service de protection incendie d'une municipalité;

CONSIDÉRANT que pour le premier cours, il s'agit du séminaire #3, « Lances et techniques d'extinction de l'incendie de bâtiments » d'une durée de 7 heures;

CONSIDÉRANT que pour le deuxième cours, il s'agit du séminaire #4, « Principes de propagation de l'incendie de bâtiments » d'une durée de 6 heures;

CONSIDÉRANT que notre Ville a la possibilité de participer à ces formations pour ses officiers avec ceux des brigades de la Municipalité de Saint-Denis et celle de Saint-Charles, ce qui diminue les coûts de formation;

2017-03-57

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par le conseiller Alain Emond
Et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'inscription des officiers suivants à ces deux formations soient :
Messieurs Serge Avoine, Sylvain Forget, Étienne-Laurent Jalbert, Jean-René Dorais et
Simon Mayer.

QUE la Ville de Saint-Ours défraie les coûts de ces deux formations au montant de
2 375 \$ plus les taxes applicables ainsi que les frais de déplacement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire: 02-220-10-454.

5.6- Demande d'utilisation des fréquences radio lors d'une intervention de désincarcération sur le territoire de la MRC Les Maskoutains - Autorisation

CONSIDÉRANT que notre service de sécurité incendie doit utiliser occasionnellement certaines fréquences radio lors d'une assistance sur le lieu d'une désincarcération;

CONSIDÉRANT que certaines demandes d'assistances sont situées sur le territoire de la MRC Les Maskoutains (Saint-Jude, Saint-Marcel et Saint-Louis);

CONSIDÉRANT que nous devons avoir la permission de la MRC Les Maskoutains pour programmer les radios mobiles de notre brigade incendie;

2017-03-58

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Réjean Dupré
Et résolu unanimement :

D'AUTORISER la demande à la MRC Les Maskoutains afin de pouvoir utiliser certaines fréquences lors d'appels d'assistance en désincarcération sur le territoire de ladite MRC.

QUE la Ville de Saint-Ours défraie les coûts de programmation de ces radios mobiles à la Firme Télésystèmes du Québec.

QUE les dépenses encourues de programmation soient imputées au poste budgétaire suivant: 02-220-00-331.

5.7- Contrat de service concernant l'application SURVI-Mobile de CAUCA - Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que notre service de sécurité incendie doit pouvoir compter sur la technologie afin de mobiliser ses pompiers lors d'un appel d'urgence;

CONSIDÉRANT que la centrale de communication CAUCA, offre une technologie jugée supérieure à l'utilisation de pagettes conventionnelles lors de la mobilisation;

CONSIDÉRANT que le gestionnaire de l'intervention pourra consulter cette application pour évaluer si la force de frappe sera atteinte pour répondre au schéma de couverture de risque;

2017-03-59

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
Et résolu unanimement :

D'AUTORISER la signature du contrat de service de CAUCA qui inclue une licence d'utilisation annuelle au montant de 1 437,19 \$ taxes incluses.

QUE la Ville de Saint-Ours défraie à la centrale de communication CAUCA les coûts afin de payer les frais annuel d'utilisation de cette technologie.

D'AUTORISER le directeur général/secrétaire-trésorier de la Ville de Saint-Ours, Monsieur Pierre Dion, à signer le présent contrat.

5.8- Nomination de 2 pompiers au poste de « lieutenant éligible » - Autorisation

CONSIDÉRANT le besoin occasionnel d'utiliser des pompiers de notre brigade pour effectuer la tâche de lieutenant sur un lieu d'incendie;

CONSIDÉRANT également le besoin occasionnel d'utiliser des pompiers de notre brigade pour effectuer la tâche de lieutenant en remplacement des lieutenants et capitaines déjà en poste;

CONSIDÉRANT que ces pompiers ont suivis la formation d'Officier non-urbain requise en conformité avec le Règlement pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipale;

2017-03-60

Il est proposé par le conseiller Réjean Dupré
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

D'AUTORISER Messieurs Jean-René Dorais et Simon Mayer d'agir comme lieutenant remplaçant lors de manque de disponibilité des effectifs déjà en poste.

5.9- Congrès annuel des directeurs incendie - Autorisation de participation

CONSIDÉRANT la tenue du congrès annuel des directeurs incendie qui aura lieu à Québec, du 20 au 23 mai 2017;

2017-03-61

Il est proposé par le conseiller Alain Emond
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
Et résolu unanimement :

D'AUTORISER la participation du directeur incendie, Monsieur Serge Avoine, au congrès annuel des directeurs incendie qui aura lieu du 20 au 23 mai 2017 à Québec, au montant de 488,64 \$ taxes incluses.

QUE la Ville de Saint-Ours défraie les dépenses encourues pour ce congrès.

5.10- Formation de 6 pompiers à un atelier pratique en collaboration avec l'organisme « 1200 degrés » donnée par l'Association des pompiers instructeurs du Québec

CONSIDÉRANT qu'un tout premier atelier pratique en collaboration avec l'organisme « 1200 degrés » et ses partenaires est offert dans notre région de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que cette journée sera partagée en 4 plateaux d'intervention différents c'est-à-dire: Désincarcération, Stabilisation, Nouveaux équipements - décontamination et simulateur;

2017-03-62

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
Et résolu unanimement :

D'AUTORISER 6 pompiers de la Ville de Saint-Ours a participé à cet atelier pratique qui aura lieu le 25 mars 2017 à Sorel-Tracy avec leurs équipements respectifs à être utilisés pendant cette formation.

QUE la Ville de Saint-Ours défraie le coût de cette formation au coût de 150 \$ par pompier ainsi que les frais de déplacement pour assister à cet atelier.

5.11- Entente d'une durée de douze mois pour la location de 2 téléavertisseurs alphanumériques - Sécurité incendie

CONSIDÉRANT qu'un prolongement de l'entente entre la compagnie Info-Page Inc. et la Ville de Saint-Ours a eu lieu le 1er août 2016 pour une durée de six mois selon la résolution #2016-08-193;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle entente doit être prise avec cette même compagnie pour la location de 2 téléavertisseurs alphanumériques pour une durée de douze (12) mois au coût de 8.95 \$ chacun par mois;

Ce prix inclus:

- ▶ La location des appareils
- ▶ Les lignes personnelles
- ▶ Le service provincial, une large zone de couverture englobant Québec et Montréal
- ▶ Une boîte vocale
- ▶ Les appels de groupe
- ▶ Des appareils de courtoisie
- ▶ Le service de programmation via le web
- ▶ Le Messenger

2017-03-63

Il est proposé par le conseiller Réjean Dupré
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
Et résolu unanimement :

D'AUTORISER la présente entente entre la compagnie Info-Page Inc. et la Ville de Saint-Ours au coût de 8.95 \$ chacun par mois plus les taxes applicables pour la location de 2 téléavertisseurs alphanumériques pour le service de prévention incendie de la Ville de Saint-Ours.

QUE cette entente est pour une durée de douze mois et qu'elle est renouvelable automatiquement pour un autre terme sauf avis écrit de non-renouvellement au moins trente (30) jours avant l'expiration du terme de la part de la Ville de Saint-Ours.

D'AUTORISER le directeur général/secrétaire-trésorier de la Ville de Saint-Ours, Monsieur Pierre Dion, à signer la présente entente.

6- TRANSPORT ROUTIER

6.1- Achat d'une génératrice portative - Travaux publics

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours a demandé un prix pour l'achat d'une génératrice portative pour le service des travaux publics;

2017-03-64

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'une génératrice portative de marque Honda modèle EM3000CKC auprès de l'entreprise Marina Tracy Sports inc. au montant de 1 796 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit prise dans le poste: 02-320-00-526.

6.2- Disposition de la génératrice acquise en 2013

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours a acheté de l'entreprise Jasmin Péloquin Sport une génératrice le 10 janvier 2013 pour ses activités au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que cet équipement n'a pas donné le rendement escompté nécessitant de nombreuses réparations ces dernières années;

CONSIDÉRANT que le 23 mai 2016, la génératrice a de nouveau été réparé chez l'entreprise Jasmin Péloquin Sport, pour un montant de 349 \$.

CONSIDÉRANT que la génératrice n'a toujours pas bien fonctionné, à son retour de l'atelier;

2017-03-65

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par la conseillère Lise Couture
Et résolu unanimement :

DE RETOURNER la génératrice modèle Yamaha #F2600FW # de série 7C2.240482 à l'entreprise Jasmin Péloquin Sport situé au 1210 boulevard Fiset à Sorel-Tracy (Québec) J3T 5K4.

QUE l'entreprise Jasmin Péloquin Sport, à la réception de la génératrice, annule la facture #29891 et son état de compte numéro 970833.

QUE les deux parties à l'entente se donne quittance complète et totale pour cette génératrice modèle Yamaha #F2600FW.

7- HYGIÈNE DU MILIEU

7.1- Dépôt de la liste des comptes au 20 février 2017 de la Régie intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 20 février 2017 de la Régie intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska.

7.2- Achat de panneaux et pièces pour compléter la cage d'excavation au service des travaux publics

CONSIDÉRANT qu'en 2008, la Ville de Saint-Ours a fait l'acquisition d'une cage d'excavation pour le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter des panneaux et des pièces pour qu'elle soit versatile et plus sécuritaire;

2017-03-66

Il est proposé par le conseiller Alain Emond
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
Et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'ajout de panneaux et différentes pièces à la cage d'excavation pour un montant de 8 238 \$ plus les taxes applicables auprès d'Équipement Robert Nadeau inc. selon sa cotation numéro 210217-1 daté du 21 février 2017.

QUE cette dépense soit affectée dans le budget de l'Hygiène du Milieu au poste suivant: 02-413-20-529.

8- SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

8.1- Regroupement des Offices municipaux d'habitation (O.M.H.) compris dans la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (M.R.C.)

CONSIDÉRANT l'adoption en 2016, par l'Assemblée nationale, de la loi 83 modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec lui permettant, entre-autres, de constituer un Office régional d'habitation sur le territoire de toute Municipalité régionale de comté (M.R.C.) qu'il désigne et/ou un Office municipal issu de la fusion d'Offices municipaux existants;

CONSIDÉRANT que les Offices municipaux d'habitation de la région de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (M.R.C.) souhaitent proposer une forme de regroupement qui leurs ressemblent, plutôt qu'une association forcée et imposée par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que lors d'une rencontre qui a eu lieu le 28 février 2017, où tous les représentants des Offices municipaux d'habitation (O.M.H.) de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (M.R.C.) étaient présents, il fut suggéré de se regrouper sous l'appellation « d'Office régional d'habitation Pierre-De Saurel »;

CONSIDÉRANT que lors de cette même rencontre, il fut également suggéré de former un comité de transition et de concertation provisoire ayant un mandat d'une année afin d'établir les bases de ce nouvel « Office d'habitation » à caractère régional;

CONSIDÉRANT que le travail de ce comité de transition et de concertation provisoire, pour la mise en place de cette nouvelle structure régionale devra se faire dans le respect de chacune des communautés participantes quant à leurs « us et coutumes » en ce qui concerne: le personnel, les locataires présents et à venir, l'entretien des bâtiments (selon la politique déjà en place), le maintien du budget à fournir par la municipalité (équivalent du 10% et ceci, en chiffre absolu) et d'éviter la création d'une super structure de gestion créant des augmentations du coût d'exploitation;

CONSIDÉRANT que les élus (es) de chacune de nos municipalités doivent se prononcer, par résolution, officialisant cette démarche régionale;

2017-03-67

Il est proposé par le conseiller Réjean Dupré
Appuyé par la conseillère Lise Couture
Et résolu unanimement :

QUE par la présente, la Ville de Saint-Ours adhère officiellement à cette démarche et mandate le maire, Sylvain Dupuis, et son substitut, le directeur général/secrétaire-trésorier de la Ville de Saint-Ours, Monsieur Pierre Dion, pour siéger sur le comité de transition et de concertation provisoire.

QUE le mandat du comité de transition et de concertation provisoire débute son travail en étudiant un modèle déjà mis en place dans une Municipalité régionale de comté (M.R.C.) situé à proximité de la nôtre, pour étude et recommandation.

QUE le représentant de la Ville de Saint-Ours siégeant sur le comité de transition et de concertation provisoire respecte, dans son travail, les vœux exprimés au 5ième « **CONSIDÉRANT** » de la présente résolution.

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9.1- Dépôt du rapport des permis de construction émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de février 2017

9.2- Dépôt du rapport du suivi des dossiers effectués par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de février 2017

Les membres du Conseil ont pris connaissance des permis et rapports émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de février 2017.

10- LOISIRS ET CULTURE

10.1- Convention d'aide financière 2016-2017 - Signature - Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017

CONSIDÉRANT que le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017. Ce programme qui vise à soutenir de nouveaux projets, bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017 est très pertinent pour la Ville de Saint-Ours;

CONSIDÉRANT que, pour ces raisons, la Ville de Saint-Ours a présenté en 2016 une demande d'appui financier admissible dans le cadre de ce programme pour un montant de 15 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours désire toujours participer à ce programme;

2017-03-68

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Vallée

Et résolu unanimement :

D'AUTORISER Monsieur Pierre Dion, directeur général/secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Ours, la convention d'aide financière 2016-2017 dans le cadre du programme provenant du ministère de la Famille.

10.2- Embellissement rue principale dans le cadre de l'obtention d'un quatrième Fleurons

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours sera évaluée cette année pour l'obtention d'un quatrième Fleurons;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours désire poursuivre son projet d'embellissement de la rue principale avec l'achat de bacs à fleurs grand format;

2017-03-69

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Alain Emond
Et résolu unanimement :

D'AUTORISER pour l'année 2017, la fabrication de 6 bacs à fleurs au montant de 765 \$ chacun plus les taxes applicables auprès de l'entreprise Fer Ornemental Lévesque Inc.

QUE l'assemblage et l'installation de ces bacs à fleurs seront réalisés par le service des travaux publics de la Ville de Saint-Ours.

10.3- Subvention fonds de développement des territoires 2017-2018 - Dépôt d'une demande

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours désire terminer l'aménagement du 2540 Immaculée-Conception pour y aménager la Maison de la Culture afin d'y loger au rez-de-chaussée, sa bibliothèque municipale et à l'étage ses organismes à but non lucratif à caractère culturel;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 22 605 \$ est disponible pour la Ville de Saint-Ours dans le cadre du volet ruralité du Fonds de développement des territoires pour la période comprise entre 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT que cette somme sera disponible le plus tôt possible en 2017;

2017-03-70

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Alain Emond
Et résolu unanimement :

QU'UNE demande de subvention au montant de 22 605 \$ soit déposé au volet ruralité du Fonds de développement des territoires 2017-2018 pour utilisation le plus tôt possible en 2017 dans le projet de la « Maison de la Culture ».

QUE la Ville de Saint-Ours désigne le maire Sylvain Dupuis et le directeur général/secrétaire-trésorier, Monsieur Pierre Dion, à signer tout document relatif à cette demande.

11- AUTRES DOSSIERS

12- CORRESPONDANCE

12.1- Réception du chèque au montant de 5 000 \$ concernant le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local 2016 concernant la confection de plan et devis rang du Ruisseau Nord

12.2- Réception de la résolution du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Sorel-Tracy de l'adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de notre commission scolaire

12.3- Lettre du ministre de l'Éducation, Monsieur Sébastien Proulx, nous accordant une subvention de 15 000 \$ dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017

13- PÉRIODE DE QUESTIONS

- ▶ Question concernant ce que la Ville peut faire comme intervention pour un nettoyage extérieur de la propriété situé au 25 avenue St-Joseph.

14- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 04,

2017-03-71

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par la conseillère Lise Couture
Et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée.

Sylvain Dupuis
Maire

Pierre Dion
Directeur général / secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de crédit

Je certifie, par les présentes, de la disponibilité des fonds pour l'ensemble des engagements au procès-verbal du 6 mars 2017.

Pierre Dion
Directeur général / secrétaire-trésorier